

Bulletin N°25 du 28 septembre 2022

L'Inf'Eau Layon-Aubance-Louets est un bulletin-conseil hebdomadaire gratuit à destination des irrigants du bassin versant de l'Aubance pour optimiser la conduite de l'irrigation et l'adapter au contexte de la campagne. Il s'adresse de manière privilégiée aux producteurs de céréales, maïs grain ou ensilage et maïs semences. Il s'appuie sur un réseau de sondes capacitatives répartis sur le bassin.

EDITO

Denis LAIZE, Président de la Chambre d'agriculture de Maine-et-Loire



Nous sortons d'un été exceptionnel en termes de sécheresse et de chaleur, les besoins en irrigation ont été très importants et la ressource en eau limitée, parfois dès le début de l'été, ce qui a amené des restrictions très fortes à minima partout dans le département, pour finir sur une interdiction quasi généralisée. La gestion de ce dossier « irrigation » a mobilisé, dès le printemps, les élus et collaborateurs de la Chambre d'agriculture ainsi que ceux de la FDSEA. Les contacts avec l'administration ont été quasiment quotidiens depuis juin, une administration qui a été à notre écoute. Dans un certain nombre de cas, l'irrigation a dû être arrêtée mais nous avons travaillé semaine après semaine à l'obtention de mesures dérogatoires ajustées, en concertation avec les services de l'Etat, qui ont permis, malgré l'ampleur de la crise, le maintien d'une irrigation, bien que réduite, sur les productions tout en conciliant la préservation des milieux aquatiques et de la production d'eau potable. Quoi qu'il en soit les impacts sur les rendements sont importants.

Nous avons essayé à chaque fois de vous tenir informés le plus rapidement possible des évolutions, en particulier via ce bulletin Inf'Eau. Nous espérons que ces bulletins vous auront permis de conduire une irrigation la plus optimisée possible, de vous tenir informés sur les mesures de restrictions et de pouvoir anticiper votre gestion de l'irrigation face aux contraintes techniques et réglementaires.

Cette question de la gestion du manque d'eau va continuer à nous occuper dans les mois qui viennent, à la fois sur les aspects administratifs pour faire évoluer avec autant de bon sens que possible l'arrêté étiage, que sur le travail d'adaptation que ce soit au niveau des systèmes d'exploitation que sur le stockage de l'eau. En attendant, espérons que 2022 reste une année exceptionnelle et que nous verrons très vite un retour significatif des pluies pour renverser cette situation qui dure depuis quasiment bientôt un an.

L'Essentiel de la semaine :

Dernier bulletin inf'eau Layon-Aubance-Louets pour 2022 : Le système dérogatoire est maintenu pour les zones en crise et en alerte renforcée

Les mesures en vigueur au 29/09/2022 :



Eaux superficielles :

- Mesure de CRISE : Aubance
- Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Layon
- Mesure d'ALERTE : Hyrôme, Loire



Eaux Souterraines :

- Mesure de CRISE : Layon,
- Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Sud-Loire,
- Mesure d'ALERTE : Aubance(-Thouet-Ouère), Alluvions de la Loire et de la Thau,

Météo

Météo des semaines passées

	Pluviométrie en mm		
	Semaine 36	Semaine 37	Semaine 38
Beaucouzé	3.5	4.7	1.8
Doué-La-Fontaine	13.3	12.9	1.5
Brissac	0.8	7.5	2.6
Valanjou	2.3	20.7	2.5
Thouarcé	1	25.2	3.3

Source : Weather Mesures

Prévisions météo à 7 jours (Thouarcé)

	Jeudi 29/09	Vendredi 30/09	Samedi 01/10	Dimanche 02/10	Lundi 03/10	Mardi 04/10	Mercredi 05/10	Jeudi23 06/10
Temps								
T° min / max (°C)	6/16	7/17	16/20	10/19	10/20	10/22	11/22	9/17
Pluie (mm)	1.3	1.4	5.9	0	0	0	0	0
ETP (mm)	1.7	1.9	2	2.3	2.1	2.6	2.5	1.4

Source : Weather Mesures

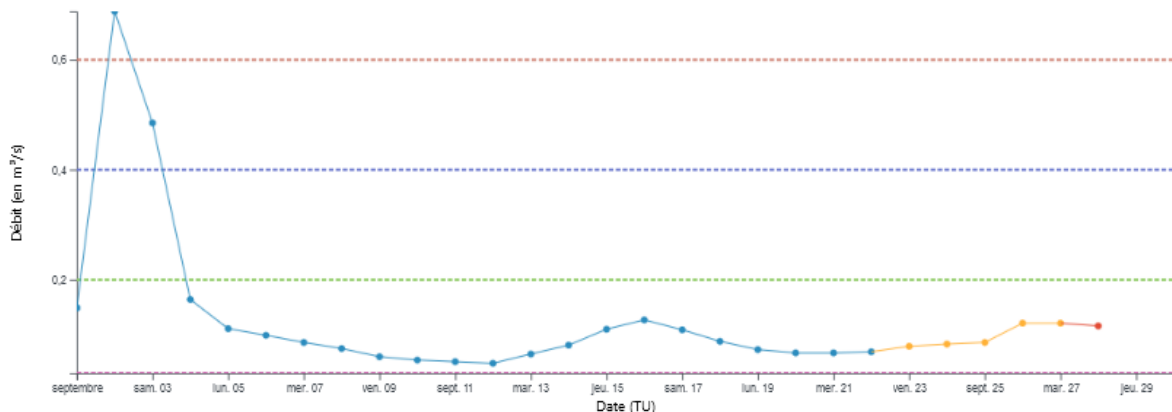
(icônes météo www.freepik.com)

Situation des ressources en eau

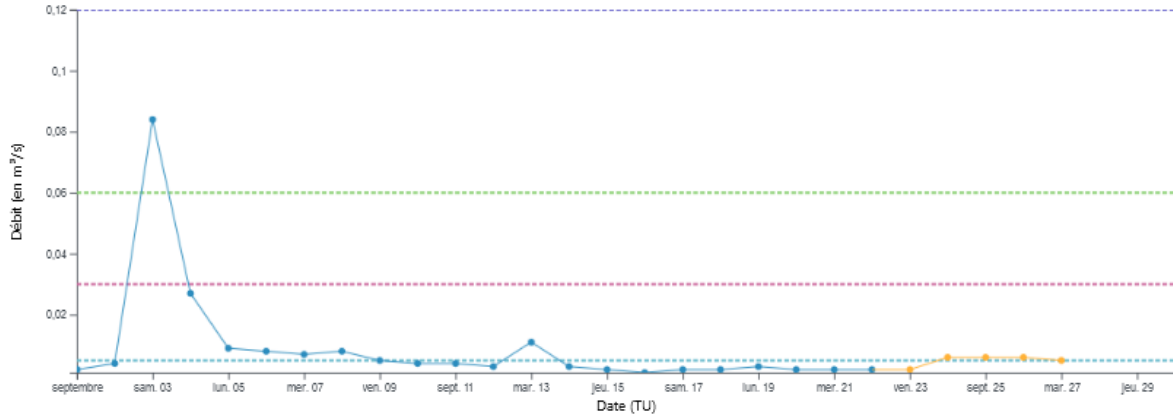
Eaux Superficielles

38	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux			
	19/09	20/09	21/09	22/09	23/09	24/09	25/09	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise
LAYON	0,06	0,06	0,06	0,06	0,07	0,07	0,07	0,60	0,40	0,20	0,03
HYROME	0,04	0,03	0,03	0,03	0,03	0,03	0,06	0,10	0,06	0,03	0,013
AUBANCE	0,003	0,002	0,002	0,002	0,00	0,01	0,01	0,12	0,06	0,03	0,005
LOIRE	126	140	137	119	113	111	113	150	127	110	100

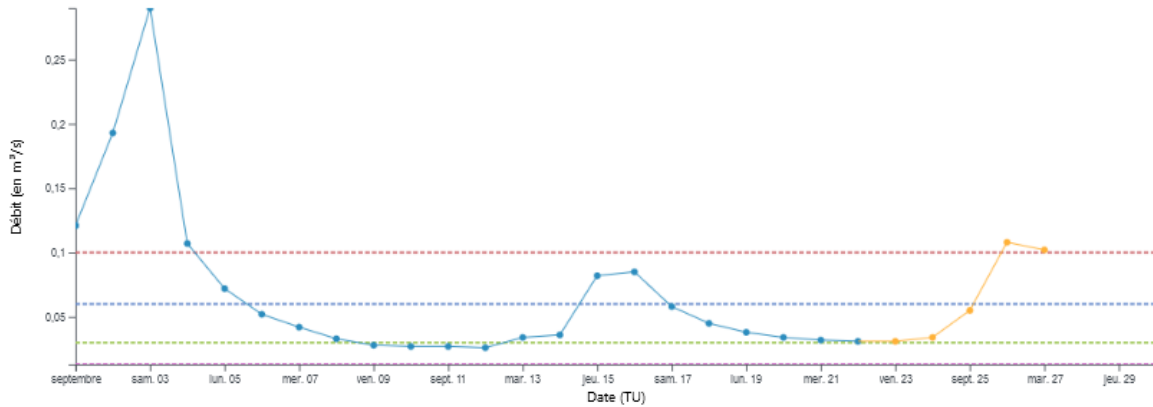
Débit du Layon à Saint Lambert du Lattay



Débit de l'Aubance à Soulaines-sur-Aubance



Débit de l'Hyrôme à Saint Lambert du Lattay



Source : EauFrance Hydroportail

Eaux Souterraines

36	L	M	M	J	V	S	D	Seuils estivaux				tendance
ZA souterraine hauteur en m NGF	05/09	06/09	07/09	08/09	09/09	10/09	11/09	Vigilance	Alerte	Alerte Renforcée	Crise	
LAYON 04838X0175/PZ – socle	73,18	73,20	73,20	73,20	73,19	73,17	73,15	73,99	73,72	73,43	73,28	→
AUBANCE-(THOUET-OUERE) 04855X0077/PZ – cénomannien/sables	53,36	53,35	53,35	53,35	53,33	53,32	53,31	53,62	53,22	53,10	53,03	→
SUD-LOIRE * 04851X0091/PZ – sêno-turonien	60,37	60,37	60,36	60,36	60,36	60,36	60,36	60,59	60,51	60,48	60,30	→
ALLUVIONS DE LA LOIRE THAU Seuil calé sur la station de Montjean/Loire	112	111	110	116	117	118	118	150	127	110	100	↗

Restriction d'irrigation / Mesures de gestion

VIGILANCE	ALERTE	ALERTE RENFORCEE	CRISE
Autolimitation des prélèvements	Interdiction des prélèvements de 10h à 20h sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau sauf à usage d'irrigation de 10h à 20h	Interdiction totale d'irrigation sauf cultures sensibles et techniques économes Interdiction de remplissage de plans d'eau	Interdiction totale d'irrigation Interdiction de remplissage de plans d'eau

Cultures sensibles : arrosage des plantes sous serres, en containers, rosiers, tabac, bassinage des semis et arrosage des jeunes plants

Techniques économes = irrigation au goutte-à-goutte et micro-aspersion

Non concernés = réserves collinaires déconnectées.

Pas sûr de la mesure qui vous concerne ?

- ↗ Vérifiez le zonage superficiel ou souterrain qui concerne votre point de prélèvement sur la carte en ligne : <https://carto2.geo-ide.din.developpement-durable.gouv.fr/frontoffice/?map=8f3ad6c3-a13c-4bb0-8dca-a00f4e852b86>
- ↗ Regardez le niveau de mesure qui s'applique au zonage (Vigilance, Alerte, Alerte Renforcée, Crise)
- ↗ Appliquez les dispositions associées dans le Plan d'Alerte (en vérifiant les usages non concernés)

Les mesures en vigueur au 29/09/2022 :

- ↗ **Eaux superficielles :**
 - **Mesure de CRISE : Aubance**
 - **Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Layon**
 - **Mesure d'ALERTE : Hyrôme, Loire**
- ↗ **Eaux Souterraines :**
 - **Mesure de CRISE : Layon,**
 - **Mesure d'ALERTE RENFORCEE : Sud-Loire,**
 - **Mesure d'ALERTE : Aubance(-Thouet-Ouère), Alluvions de la Loire et de la Thau,**

Mesures Dérogatoires :

Sud-Loire Eaux Souterraines : Situation d'ALERTE RENFORCEE

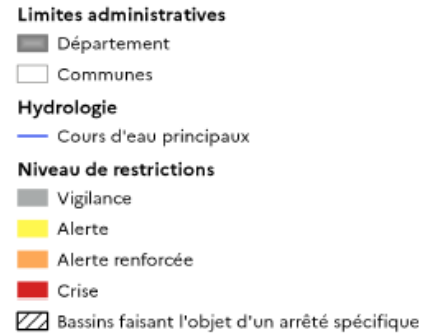
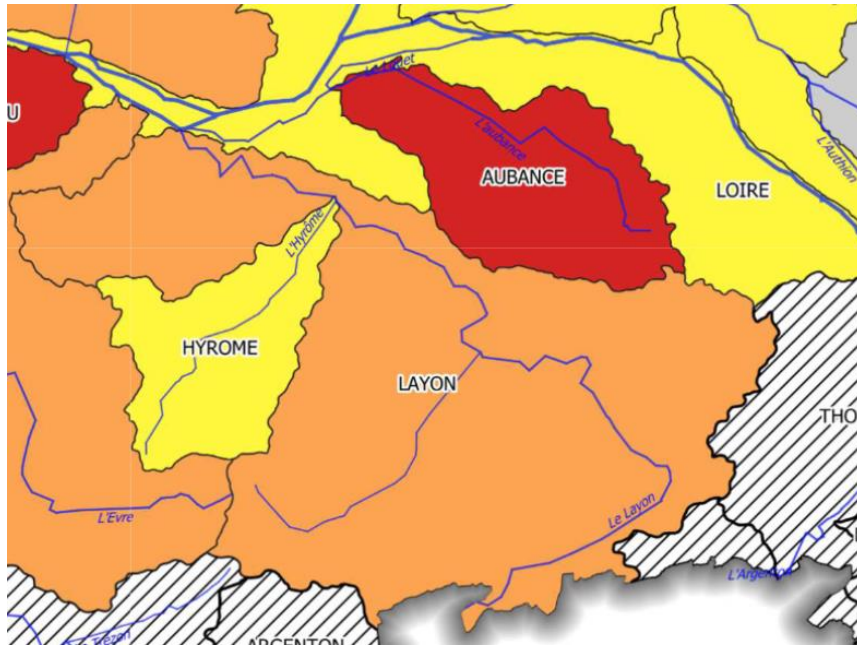
L'irrigation provenant des eaux souterraines sur cette zone d'ALERTE pour les grandes cultures est interdite. Cependant tout pompage qui pourra démontrer son appartenance à un prélèvement dans la **nappe du Cénomanién** pourra appliquer les mesures de la zones souterraine Aubance(-Thouet-Ouere).

Toutes zones en situation d'ALERTE RENFORCEE ou de CRISE

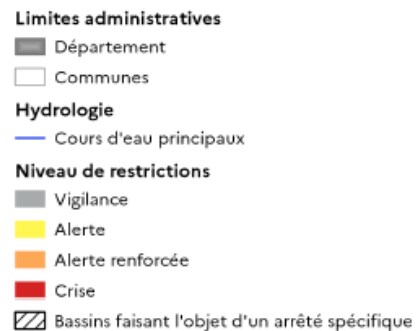
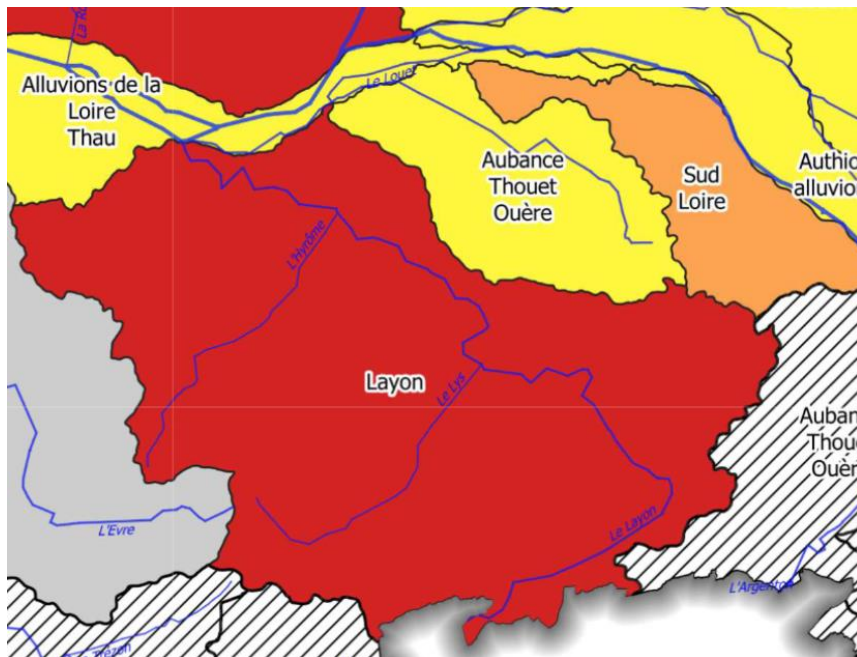
Catégorie	« Alerte renforcée »	« Crise »
Irrigation par technique économe : <i>cultures irriguées au goutte-à-goutte ou par micro-aspersion</i>	est autorisée, conformément à l'arrêté cadre étiage du 16 juillet 2020	est autorisée de 20h à 12h
Irrigation des cultures sensibles : • <i>plantes sous serres ou en containers</i> • <i>arrosage des jeunes plants et bassinage des semis</i> • <i>rosiers et tabac</i>	est autorisée, conformément à l'arrêté cadre étiage du 16 juillet 2020	est autorisée de 20h à 12h
Irrigation maraîchage, arboriculture et semis de semences potagères : <i>(hors technique économe et hors culture sensible)</i>	est autorisée de 20h à 08h	est autorisée de 20h à 08h

En dehors de ces catégories de cultures, l'irrigation est interdite à ces seuils.

Eaux superficielles



Eaux souterraines



Sont affichées les mesures de restrictions en vigueur au moment de l'édition du bulletin. La CAPdL ne serait être tenue responsable d'une modification survenue à une date ultérieure à sa parution. Les mesures en vigueur peuvent être consultées sur le site de la Préfecture de Maine et Loire <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/les-bassins-du-departement-a8063.html>

Chambre d'agriculture des Pays de la Loire – Site d'Angers

14 avenue Jean Joxé CS 80646
49006 ANGERS
Tél. 02 41.96.75.00

Rédaction : N. PIHEE

Comité de relecture : A. CHAIGNEAU

Reproduction interdite

Avec le soutien financier de :



Retrouvez l'Inf'Eau Layon-Aubance-Louets chaque mercredi sur <https://bit.ly/InfEau>